



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



13093585

DÉPOSE AU GREFFE LE

11-06-2013

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAIMollot Marie-Guy
Greffier assaillé

N° d'entreprise : 0504.924.788

Dénomination

(en entier) : **AGRI VAN MOORLEGHEM**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : rue des Français 14 à 7538 Vezon

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transfert de parts sociales

Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mai 2013 de transférer cinq parts sociales de chaque associé vers leur enfant, Maxime Van Moorleghe. Ce qui engendre que Mr Eric Van Moorleghe possède 55 parts, Mde Marie-Anne Vande Maele 55 parts, Mr Maxime Van Moorleghe 10 parts. Mr Maxime Van Moorleghe devient donc associé de la Sprl Agri Van Moorleghe.

Marie-Anne Vande Maele

Gérante

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature